



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3599

Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3599 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION RELATIF A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSTITUT LUMIERE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, lieu de naissance du cinéma, s'attache particulièrement à promouvoir le développement du 7<sup>e</sup> art et apporte son soutien actif à l'association Institut Lumière depuis son origine.

En 1895, les frères Auguste et Louis Lumière officialisent l'invention d'un appareil capable de projeter sur un écran des images en mouvement. Ils ont également développé des centaines de projets dans des domaines aussi variés que la médecine, l'acoustique ou la photographie.

Au début des années 1980, l'Institut Lumière s'installe dans la villa d'Antoine Lumière, afin d'apporter à la ville natale du cinéma une pleine reconnaissance de son titre.

L'Institut Lumière est, depuis cette date, le résident unique et permanent du Château Lumière et du Hangar du 1<sup>er</sup> Film.

À la fois Musée et Cinémathèque, il projette des films couvrant toute l'histoire du cinéma, avec une attention particulière à l'égard de ceux relevant du patrimoine et de l'œuvre des frères Lumière.

Il expose également de façon permanente des pièces de collection autour de cette histoire.

L'Institut Lumière répond ainsi à deux vocations essentielles :

- la conservation du patrimoine : livres, photos, affiches, appareils de cinéma primitif et archives Lumière ;
- les activités artistiques de diffusion : projection de films à destination des cinéphiles et du grand public, alimentant tous les registres de la cinéphilie.

La Ville de Lyon apporte son soutien à l'association avec la mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du 1<sup>er</sup> Film, ainsi que l'attribution chaque année d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au Budget Primitif de la Ville. Pour l'année 2018, le montant de cette subvention est de 480 000 euros (inscrits au Budget Primitif, voté par le Conseil municipal du 18 décembre 2017).

L'association peut également bénéficier de subventions exceptionnelles dans le cadre de projets précis.

Le soutien de la Ville, ainsi que celui d'autres partenaires, comme la Région, la Métropole et le CNC, permet à l'Institut Lumière d'offrir à ses publics des services culturels uniques en leur genre à Lyon.

Par délibération n° 2017/2681 du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière ayant pour objet la consolidation et le développement des actions de l'association, consistant à promouvoir l'art et la culture cinématographiques et à valoriser le patrimoine et l'œuvre des frères Lumière. Cette convention, qui a été signée le 27 mars 2017 pour une durée d'un an, arrivera à échéance le 27 mars 2018.

Afin de pouvoir attribuer, en 2018, la subvention individualisée de fonctionnement votée au Budget Primitif, il y a lieu de proroger d'un an, jusqu'au 27 mars 2019, la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière.

La signature d'un avenant de prolongation permettra en outre à la Ville de Lyon d'engager, sur l'année 2018, une réflexion, en concertation avec l'Institut Lumière, en vue de l'établissement de la future convention cadre pluriannuelle.

Vu la délibération n° 2017/2681 du 16 janvier 2017 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- L'avenant n° 1 à la convention cadre susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER